



Programme d'animation d'initiatives de CSTI en Nouvelle-Aquitaine 2022

publié le 11/10/2021

Un co-financement sera attribué aux projets retenus, 2 thèmes proposés et un autre destiné à accueillir toutes les initiatives en culture scientifique technique et industrielle

Descriptif :

Un co-financement sera attribué aux projets retenus, 2 thèmes proposés et un autre destiné à accueillir toutes les initiatives en culture scientifique technique et industrielle

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient la diffusion de la culture scientifique sur son territoire. Pour cette sixième année, elle confie le pilotage du Programme d'animation d'initiatives de culture scientifique en Nouvelle-Aquitaine au NACSTI, l'association de Nouvelle-Aquitaine de Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

L'objectif principal de ce programme est de permettre à toutes les structures de développer des actions de Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) ou d'en intégrer dans leur programmation, tout au long de l'année, en proposant un accompagnement financier. Souhaitant une diffusion large et homogène de la culture scientifique sur tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine, vers tous types de publics, toutes les formes de médiation sont bienvenues dans ce programme.

Les thématiques de 2022 :

- Thématique 1 - Orientation : filières et métiers scientifiques & techniques en Nouvelle-Aquitaine
- Thématique 2 - Connaissances et savoir-faire locaux : valoriser le patrimoine de proximité
- Thématique 3 : CSTI Généraliste

Candidatures acceptées jusqu'au 5 janvier 2022 à 18h.

Merci de lire attentivement le règlement que vous pouvez télécharger ci-dessous :

 **Règlement 2022** (PDF de 511 ko)
Programme d'animation d'initiatives de CSTI en Nouvelle-Aquitaine 2022.



Les réponses à ce PAI se font via un formulaire en ligne sur la plateforme FRAMAFORMS.

Vous pouvez retrouver la liste des champs à renseigner dans le règlement. Nous vous invitons à préparer votre réponse sur papier libre avant de la soumettre via le formulaire. Il vous sera possible d'enregistrer un brouillon de votre formulaire lors de votre soumission seulement si vous avez auparavant créé un compte sur la plateforme et que vous êtes connecté-e.

Un co-financement pourra être attribué aux projets retenus. Toutefois en raison du nombre croissant de demandes, le comité de pilotage est contraint de procéder à une sélection et de nouvelles règles sont mises en place :

- un seul projet par structure peut être accompagné ;

- l'aide financière ne peut pas dépasser 5 000 € ;
- l'accompagnement ne peut pas dépasser 75% du coût total du projet ; les 25% consistent alors en un ou plusieurs co-financements (apport ou valorisation)

N'hésitez pas à explorer la faisabilité d'un projet en mobilisant les personnes ressources à l'Espace Mendès France pour le territoire de l'académie de Poitiers

Justine SASSONIA -

Céline NAULEAU (Deux-Sèvres, Vienne)

Chrystelle MANUS (Charente, Charente-Maritime)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.